



• u Se connecter F 1.7M T 1.9M G 108K Recevoir nos alertes :

z Rechercher m Newsletter Saisissez votre email OK

- Alerteinfo
- [Propos de Benzema: Deschamps est «irréprochable», répond Noël Le Graët](#)
Accueil > Toulouse

Toulouse

Toulouse: Ils sont de plus en plus nombreux à prendre la place, mais pas le handicap

STATIONNEMENT Une opération de contrôle a eu lieu mardi contre le stationnement illégal sur les places destinées aux personnes handicapées. L'an dernier, plus de 2.000 ont été dressés...

b 1 contribution

Réagissez à cet article

F 51 G 0 n 0 P 0 T





Le 31 mai 2016, lors d'un contrôle ciblé sur le stationnement des places réservées aux personnes à mobilité réduite. - B. Colin / 20 Minutes

Beatrice Colin

D Publié le 31.05.2016 à 18:39

Mis à jour le 31.05.2016 à 18:39

« A chaque fois on nous dit que c'est pour deux minutes. Mais de mon côté, si je me mettais au milieu de la rue pour me garer, ce serait un tollé », peste [Odile Maurin de l'association Handi-Social](#).

Ce mardi, cette militante en fauteuil roulant participait à une opération de contrôle des places de stationnement pour personnes handicapées.

>> A lire aussi : A Toronto, elle se gare sur une place handicapée, les Internautas l'épinglent, la police finit par la retrouver

Si le slogan «[Si tu veux ma place prends aussi mon handicap](#) » est bien ancré dans les esprits, certains ont encore du mal à l'appliquer.

2.050 automobilistes verbalisés en 2015

L'an dernier, [la police municipale](#) a verbalisé 2.050 véhicules stationnés sur l'une des 1.031 places de la Ville rose destinées aux personnes à mobilité réduite, en plus des 160 PV dressés par la police nationale.

« Depuis janvier, 1.186 personnes ont été verbalisées. Souvent ce sont des véhicules qui n'ont pas de [carte justifiant de leur handicap](#), mais il arrive que ce soit des cartes contrefaites ou qu'elles ne leur appartiennent pas, comme cette auxiliaire de vie que nous avons verbalisée et qui utilisait la carte de la personne handicapée dont elle s'occupait », indique Jérémy, un agent de la police municipale.

Simple fraude ou vrai faussaire

L'an dernier, la police nationale a de son côté interpellé une personne qui se baladait avec une carte contrefaite. Et les faussaires sont de plus en plus nombreux. Depuis 2014, les titulaires de ce document sont exonérés de parcmètre.

>> A lire aussi : Le stationnement pour les personnes handicapées sera désormais gratuit

Et des petits malins y ont vu une aubaine, un nouveau moyen de faire des

économies. Sauf si on se fait prendre, car le simple PV à 135 euros pour stationnement illégal peut se transformer en [une peine de prison de 5 ans et 75.000 euros d'amende](#).

« Depuis le début de l'année, nous avons mené trois opérations de contrôles de ce type. C'est un moyen pour nous de rappeler qu'il n'y a pas d'impunité », plaide le directeur de cabinet du préfet, Frédéric Rose.

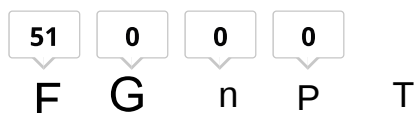
t Mots-clés :

- [handicap](#),
- [stationnement](#)

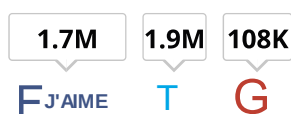
b 1 contribution

Réagissez à cet article

PARTAGEZ CET ARTICLE



SUIVEZ 20MINUTES



A LIRE SUR 20 MINUTES

par Taboola

[Toulouse: Ivres, elles arrachent une statue et la trimballent sur leur dos en pleine rue](#)

[Lyon: Des jeunes femmes vendues et forcées à se prostituer](#)

[Toulouse: Adrien Regattin quitte le TFC et laisse une émouvante lettre d'adieu aux supporters](#)
